Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260521-2026_033-DE

SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

Grand Site
Mégalithique
de Bretagne

2026/033

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEBRAY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Nicolas DEBRAY, Mme Clarisse LECOQ, M. Cyril BONNO, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Chantal BOURY, Mme Sonia DEBROUX, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, Mme Brigitte GARDET, Mme Aline HERVÉ, M. Jean-Marie LE GALL, Mme Emma MORIN, M. Rafaël MORTIER

Procuration : M. Hervé JARNOT a donné procuration à Mme Catherine DUTHU

Date de convocation : le 13 mai 2026

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie LE GALL

Objet :
Agence d'attractivité et de développement : avenant à la convention de financement

M. le Maire propose la signature de l'avenant à la convention d'adhésion de l'Agence d'attractivité et de développement de Redon Agglomération. Le Conseil d'administration du 10/10/2024 a décidé de faire évoluer la contribution des communes au programme partenarial de l'Agence :

- une part fixe de 600 € (au lieu de 500 €)
- une part variable de 0,32 € par habitant (au lieu de 0,28 €)

L'engagement de la commune en tant que membre de l'Agence est essentiel pour continuer à mener à bien leurs missions au service des collectivités.

Outil territorial : L'Agence met en œuvre un observatoire de territoire, la coordination et l'animation d'une stratégie territoriale de l'emploi, le développement et la promotion de l'attractivité territoriale, une ingénierie de projets mutualisée, et des commissions de travail thématiques (marketing territorial, entrepreneuriat, ressources humaines, Redon-ville étudiante…)

Missions :

- capter les informations, expertises, ressources et opportunités pour les infuser dans le territoire
- faire rayonner les atouts, les caractéristiques et le charisme du territoire, y compris à l'international
- fédérer les énergies et faire converger les stratégies
- mutualiser les ressources et les compétences locales dans un esprit de coopération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'avenant à la convention de financement entre la commune et l'agence d'attractivité en date du 15/06/2023 qui modifie l'article 5 « Montant de la subvention » à compter du 1er janvier 2026 et autorise M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables en découlant.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Nicolas DEBRAY

MAIRIE de SAINT-JUST (I.-et-V.)

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr